Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 693

Artikel: SSR : une vraie radio locale
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025044

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ACCORD DANS LA MÉTALLURGIE

Avec retenue

Convention collective dans la métallurgie: un nouveau jalon pour tenter de cerner la portée de l'accord signé par la FTMH au tout début de l'été (cf. DP 692).

Les ouvriers de la métallurgie obtiendront les quarante heures, mais avec réduction de salaire. Ils financeront donc, partiellement, leur supplément de temps libre.

C'est un fait considérable, à double face: côté quarante heures, côté salaire.

Dommage que la pause estivale dessèche les commentaires. Le sujet est de taille.

Une branche importante de l'économie suisse et qui, de surcroît, affronte une concurrence internationale sévère, admet comme réalisable la semaine de quarante heures. Enfin le 5 × 8!

Au moment où le Parlement bloque une réduction de la durée du travail du personnel fédéral à quarante-deux heures, cette décision, cette reconnaissance d'une si ancienne et si prestigieuse revendication, a son prix psychologique. Avec trente ans de retard sur nos voisins européens — dévastés par la dernière guerre — la Suisse patronale accepte ce qui fut un slogan, puis une conquête du Front populaire.

Mais fallait-il en payer le prix — d'un impact psychologique lourd, lui aussi — en retenue de salaire?

Laissons les appréciations tactiques!

Ce qui nous frappe, c'est le refus, tant syndical que patronal, de rechercher des formules qui dépassent ou qui complètent le «salaire pour toute chose». La négociation se déroule sur le seul terrain du salaire-augmentation, salaire-retenue.

A partir du moment où le salaire-retenue (que ce soit par la non-compensation intégrale du renchérissement ou par le financement de la réduction du travail) se généralise et s'officialise, il est nécessaire de redéfinir les principes que, dans ce journal, nous avons toujours défendus.

Trois niveaux de rétribution:

— le salaire mensuel (ou horaire),
— le salaire différé,
— l'épargne négociée.

Le salaire différé est celui de la retraite. Il importe qu'il soit assuré, quelle que soit la marche de l'entreprise.

Le rôle des syndicats et des associations du personnel est donc d'exiger que les sommes gigantesques — capitalisées — qui garantissent les prestations de retraite soient sorties du bilan des sociétés. La gestion indépendante et prudente de ces capitaux devrait donner aux salariés un poids économique considérable. Nulle surdité des responsables syndicaux ne nous empêchera de le répéter dans leur cornet acoustique.

Le salaire de base, mensuel ou horaire, est l'élément fondamental des règles de bonne foi. Autrement dit, il ne peut être remis en question en fonction des fluctuations de la marche de l'entreprise. Or actuellement, on assiste à la montée d'une curieuse perversion.

Les sociétés, pour des raisons de prestige et boursières, s'efforcent de stabiliser, même par artifices comptables, leurs résultats et de maintenir égaux leurs dividendes, tout en affirmant que les salaires, eux, peuvent ne pas être adaptés au coût de la vie et par conséquent réduits en pouvoir d'achat. C'est l'économie à l'envers!

C'est donc une double intransigeance, la défence du pouvoir d'achat d'une part, et l'exigence d'un placement hors entreprise des fonds du deuxième pilier, qui dégage une place pour l'épargne négociée.

Il est concevable qu'une entreprise soit, momentanément, dans des difficultés que démontrent les livres de comptes; il est concevable que les salariés participent au financement d'un avantage social qui dépasse les possibilités immédiates d'une branche industrielle.

Ici intervient l'épargne négociée. La part salariale ne peut être abandonnée à fonds perdus. Elle doit être une créance, une obligation, un titre négociable.

Autant le salaire différé doit être sorti du bilan de l'entreprise, autant il est admissible que, dans certaines circonstances, l'entreprise finance, momentanément, sous forme de titres valables sur elle-même, une contribution.

Là, se situerait une place souple pour la négociation.

Hélas! aujourd'hui, les «retenues» sont sans contrepartie. A salaire perdu. **A. G.**

SSR

Une vraie radio locale

Ecoutez-vous davantage «Radio Rail» que le premier programme habituel de la Radio romande? La manière dont les animateurs de la Radio romande ont organisé leur programme d'été est séduisante.

Il n'y a plus de facilité lémanique, mais une recherche de la Suisse romande et même de toute la Suisse qui en impose à tous ceux qui rêvent de radios locales (au surplus, les grands frères de la radio traditionnelle donnent la parole à ceux qui pourront émettre vers la fin de l'année).

Les auditeurs ne risquent guère de retrouver sur les futures fréquences locales une animation aussi remarquable, débarrassée des lourdeurs institutionnelles, à la fois proche du public et compréhensible pour toute la zone d'écoute: il est douteux que le trou béant qui s'est, à cette occasion, manifesté entre les amateurs, fraîchement concessionnés, et les professionnels de La Sallaz soit rapidement comblé. Et cela se traduira fatalement dans les calculs d'audience.

Il ne reste dès lors qu'une conclusion à tirer: exiger de la Radio romande un effort durable, pas limité à deux mois d'été, pour être la vraie radio régionale de la Suisse romande.